

FICHE D'INFORMATION DU LIVRET ZESTO

LE LIVRET ZESTO DE RCI BANQUE EST UN LIVRET BANCAIRE NON RÉGLEMENTÉ.

1 - BÉNÉFICIAIRES

Tout particulier personne physique capable majeur, domicilié fiscalement en France ou hors de France et Titulaire d'un compte chèque auprès d'une banque française, peut ouvrir un Livret ZESTO. La demande d'ouverture d'un Livret ZESTO pour une personne mineure doit être signée par ses représentants légaux. Une seule et même personne ne peut être Titulaire que d'un seul Livret ZESTO. Le Livret ZESTO peut, le cas échéant, être souscrit en compte joint.

2 - FONCTIONNEMENT

Le dépôt minimum est de 50 €. Le Livret ZESTO est plafonné à 10 000 000 €.

Les fonds placés sont disponibles à tout moment, le Livret ZESTO est ouvert pour une durée libre et illimitée, sans engagement de durée.

Le livret ZESTO peut être alimenté par chèque, par virement en euros provenant uniquement du compte à vue du Titulaire dont le RIB est enregistré dans son dossier (interne ou SEPA).

Le Livret ZESTO n'est soumis à aucun frais d'ouverture, de gestion ou de clôture.

3 - RÉMUNÉRATION

Les conditions d'établissement du taux d'intérêt du Livret ZESTO sont fixées par RCI Banque et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment.

Le taux d'intérêt annuel brut en vigueur (taux avant application de la fiscalité sur le revenu et des contributions ou prélèvements sociaux) est disponible sur le site du Livret ZESTO.

La rémunération du Livret ZESTO est calculée chaque année, selon la règle des quinzaines (l'intérêt servi court à compter du 1^{er} ou du 16 du mois qui suit le jour d'un versement. Il cesse de courir à la fin de la quinzaine qui précède le jour d'un remboursement). Les intérêts sont capitalisés une fois par an et sont payés le 31 décembre de chaque année.

Les intérêts du Livret ZESTO sont soumis au barème progressif de l'Impôt sur le revenu, un prélèvement fiscal étant préalablement opéré par RCI Bank and Services.

La loi de finances pour 2018 a instauré un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30%, aussi nommé « Flat Tax », comprenant les prélèvements sociaux et l'Impôt sur le Revenu (IR). Sont concernés les revenus de l'épargne, intérêts, dividendes et plus-values mobilières perçus à compter du 1er janvier 2018.

Ce prélèvement global de 30% se répartit de la façon suivante :

- > 17,2% de prélèvements sociaux, au lieu des 15,5% avant le 01/01/2018 (soit une hausse de la CSG de 1,7 point).
- > Un taux forfaitaire d'Impôt sur le Revenu de 12,8% pour les personnes physiques. Avant le 01/01/2018 ce taux d'imposition était différent selon les produits et votre tranche marginale d'imposition.

FICHE D'INFORMATION DU LIVRET ZESTO

Toutefois :

- > une option pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu est possible au moment de l'établissement de la déclaration de revenus (cette option est globale et concerne l'ensemble des revenus et plus-values de l'année) ;
- > une dispense de prélèvement peut être effectuée sous réserve du respect des conditions de dispense et sur production d'une attestation sur l'honneur (pour plus d'informations, consultez la rubrique « Toutes les questions » sur le site www.livretzesto.fr).

NOTRE CONSEIL

En alliant la disponibilité des fonds placés et une bonne rentabilité le Livret ZESTO permet de constituer un capital libre et sécurisé !